

PROVINCE DE HAINAUT

**A MESDAMES ET MESSIEURS LES PRESIDENT ET
MEMBRES DU COLLEGE DU CONSEIL PROVINCIAL DU
HAINAUT**

Mesdames, Messieurs,

Je soussigné(e)⁽¹⁾ Nom :.....

.....Prénom(s) :.....

Domicilié(e) àcode postal n°.....

ruen°.....

ai l'honneur de solliciter, la pension de survie à laquelle je crois avoir droit en vertu du
règlement des pensions provinciales à la suite du décès le...../...../20.....de
Monsieur-Madame⁽²⁾.....

- avec qui je me suis marié(e) le...../...../.....
- dont je suis divorcé(e) depuis le...../...../.....
- dont je suis l'orphelin, mon autre parent est décédé le...../...../.....

Le défunt⁽³⁾ : était au moment de son décès en service actif

bénéficiait d'une pension de retraite

avait cessé ses fonctions prématurément

en qualité de⁽⁴⁾

à l'institution provinciale suivante⁽⁵⁾

A l'appui de ma demande, je vous prie de trouver ci-jointes, les pièces requises par ledit
règlement(Voir page 6).

Je déclare ⁽⁶⁾ :

a) Que le défunt a exercé pour le compte de pouvoirs publics ou d'organismes publics ou d'intérêts publics autres que la Province de Hainaut, les fonctions suivantes :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

et sollicite par conséquent que ma pension provinciale soit calculée compte tenu des services ci-dessus, conformément aux dispositions de la loi du 14 avril 1965 établissant certaines relations entre les divers régimes de pensions du secteur public.

b) Que le défunt n'a jamais exercé pour le compte de pouvoirs publics ou d'organismes publics ou d'intérêt public, des fonctions autres que celles exercées à la Province de Hainaut.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

1. **Date et lieu de naissance du bénéficiaire⁽⁷⁾ :**

.....
.....

2. **Prénoms et date de naissance des enfants âgés de moins de 18 ans ou ayant dépassé cet âge s'ils bénéficient d'allocations familiales ⁽⁸⁾**

.....
.....
.....
.....

3. **Pension de survie qui est ou sera attribuée par un autre secteur : ⁽⁹⁾**

a) Organisme liquidateur :

.....
.....

b) Nature et n° du brevet :

.....
.....

c) Montant et date de prise de cours :

.....

4. Activité professionnelle exercée par le bénéficiaire de la pension de survie⁽¹⁰⁾

(donnez toutes les précisions nécessaires à l'appréciation du Service Provincial des Pensions du Hainaut) :

a) Nature :

.....

b) Prise de cours :

.....

c) Eventuellement date de cessation de cette activité :

.....

d) Nom et adresse de l'organisme payeur :

.....

.....

e) Rémunération mensuelle brute :

ou

Rémunération annuelle brute :

5. Autres revenus du bénéficiaire de la pension de survie : ⁽¹¹⁾

a) Nature des revenus :

.....

.....

b) Date de prise de cours :

.....

.....

c) Nom et adresse de l'organisme payeur :

.....

.....

d) Montant mensuel brut :

Je m'engage à signaler immédiatement au Service Provincial des Pensions du Hainaut, à Mons, toute modification ultérieure de la situation renseignée ci-dessus ainsi que tout changement qui pourrait survenir dans mon état civil.

J'affirme sur l'honneur que la présente déclaration est sincère et complète.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Fait à le

(signature)

INSTRUCTIONS

- La présente demande dûment complétée et signée doit être remise à la Direction de l'établissement dans lequel le conjoint était en fonction, accompagnée des pièces d'état civil établies sur papier libre.

La direction annexe les pièces prescrites par le règlement des pensions provinciales, à savoir :

une copie des actes de nomination, promotions, augmentations et transmet sans aucun retard le dossier complet au Collège Provincial.

- Si le conjoint était déjà pensionné au moment de son décès, la demande de pension est à transmettre directement au Service Provincial des Pensions du Hainaut.
- Une demande distincte par fonction doit être introduite pour les fonctions exercées dans des institutions différentes.

REMARQUES IMPORTANTES

- Le fait de remplir entièrement et correctement la présente demande est de nature à accélérer l'instruction du dossier de pension.
- Toute demande incomplète sera automatiquement renvoyée soit au demandeur de la pension, soit à l'établissement duquel relevait l'agent décédé et l'instruction du dossier sera suspendue.

AIDE AU REMPLISSAGE DE LA DEMANDE DE PENSION DE SURVIE

Voici les directives pratiques pour remplir correctement le formulaire « demande de pension de survie ».

- (1) Complétez votre nom et prénom(s) en LETTRES CAPITALES.
- (2) Biffez « Monsieur ou Madame » et complétez le nom et prénom(s) du défunt en LETTRES CAPITALES.
- (3) Cochez la case correspondante.
- (4) Indiquez la fonction exercée par le défunt (exemple : employé d'administration, auxiliaire professionnelle,...etc.)
- (5) Indiquez le nom de l'institution provinciale dans laquelle le défunt exerçait sa fonction. (exemple : Service provincial du tourisme, Direction générale des affaires sociales,...etc.)
- (6) Cochez « a » ou « b » selon que le défunt ait travaillé ou non dans un autre organisme public (exemple : Commune, CPAS,...etc.).
- (7) Indiquez votre date et lieu de naissance.
- (8) Indiquez éventuellement la mention « néant ».
- (9) Si vous avez droit à une pension de survie d'un autre secteur parce que le défunt exerçait une profession dans le secteur privé ou dans un secteur public autre que la Province de Hainaut, complétez les rubriques « a), b) et c) ». Si vous n'avez pas droit à une autre pension de survie que celle attribuée par la Province de Hainaut, indiquez la mention « néant ».
- (10) Si vous exercez une activité professionnelle, remplissez chaque champ comme suit :
 - A) Nature = Nature de votre activité (exemple : Employé d'administration, médecin,...etc.)
 - B) Prise de cours = date à laquelle vous avez commencé votre activité.
 - C) Si vous avez stoppé votre activité professionnelle, indiquez la date de fin.
 - D) Indiquez le nom de l'organisme ou entreprise qui vous paie ainsi que son adresse.
 - E) Indiquez le montant brut de vos revenus.
- (11) Si vous bénéficiez d'autres revenus que votre activité professionnelle, mentionnez les (exemple : pension de retraite, allocations de chômage, allocations d'handicapé,...etc.)

DOCUMENTS A ANNEXER A LA DEMANDE DE PENSION DE SURVIE :

Si vous êtes le conjoint survivant :

- Un extrait d'acte de décès de votre mari-épouse.

Si vous êtes le conjoint divorcé :

- Un extrait d'acte de décès de votre ex-mari – ex-épouse.
- Un extrait d'acte de divorce.

Si vous êtes l'orphelin(e)s :

- Un extrait d'acte de décès du défunt.
- Une attestation prouvant que l'orphelin bénéficie bien légalement des allocations familiales ou, à défaut, un certificat de fréquentation scolaire (Ce dernier certificat est à fournir au début de chaque année scolaire).